

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 21 OCTOBRE 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 34

Nb. de représentés : 9

Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un octobre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 35/1682 :

Ravine des Cabris : RHS RANGAMA - Dépôt de pièces du permis d'aménager n°PA 97416 22 AM013 et PA transféré n°97416 22 AM013 T01

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEÉ Jean François, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaïne, BALZANET Jonhy, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RAVAT Adame, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. VALY Nazir (par Monsieur Mohammad OMARJEE), FATIMA Sofa (par Madame Marie Richela CHAMBI DJOUMBAMBA), PALIOD Marie Claude (par Madame ARAYE Hélène), TAN Willy (par Monsieur Jean François TEVANEÉ), GUIEN Marie Claire (par Monsieur Mariot MINATCHY), MALET Viviane (par Madame Béatrice SIGISMEAU), PAPY Anne Marie (par Madame Denise HOARAU), RAYMOND Edmée (par Madame Marie Line BRINDON), RIVIERE Christelle (par Monsieur Stéphano DIJOUX).

ABSENTS :

MM. FERDE Thérèse, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, DAFFON Amédée Albert, ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 25 octobre 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 15 octobre 2024.



Aptus de transmission en préfecture
974213240164-20241021-35-1682-DE
Date de télétransmission : 24/10/2024
Date de consultation en préfecture : 24/10/2024

Michel FONTAINE

Affaire n°35/1682 : Ravine des Cabris : RHS RANGAMA - Dépôt de pièces du permis d'aménager n°PA 97416 22 AM013 et PA transféré n°97416 22 AM013 T01.

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune de Saint-Pierre a engagé une procédure de Résorption d'Habitat Spontané (RHS) sur la Ravine des Cabris Chemin Rangama (97432), sur diverses parcelles communales cadastrées section IA n°181, n°1464, n°1466, n°1467, n°1471, n°1472, n°1474, n°1475, en référence à la Loi n°2011-725 du 23/06/2011 « portant dispositions particulières relatives aux quartiers d'habitat informel et à la lutte contre l'habitat indigne dans les départements et régions d'outre-mer » dite Loi Letchimy.

- Vu l'arrêté du permis d'aménager n°PA 97416 22 AM013 délivré à la SEDRE le 24/04/2023 pour la création d'un lotissement composé de 19 lots.

- Vu l'arrêté du permis d'aménager n°PA 97416 22 AM013 T01 délivré le 07/03/2024 transférant à la Commune de Saint-Pierre le PA susvisé

- Vu les pièces dossier du permis d'aménager susvisé (plans, notice explicative, règlement, programme des travaux)

Afin de pouvoir procéder à la vente des lots afférents, destinés à rendre propriétaires 19 familles soit en acquisition/amélioration, soit en démolition/reconstruction d'un LES, soit en acquisition simple en référence à la loi susvisée.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **De L'AUTORISER à procéder au dépôt du permis d'aménager référencé n°PA 97416 22 AM013 (complété le 12/04/2023) délivré à la SEDRE le 24/04/2023 et PA transféré à la Commune de Saint-Pierre PA n°97416 22 AM013 T01 délivré le 07/03/2024 ainsi que toutes pièces subséquentes et modificatives et tous documents associés, au rang des minutes de la SELAS Les Notaires du Front de Mer (notaires associés).**

- **De L'AUTORISER à SIGNER tous documents liés à cette affaire.**



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20241021-35-1682-DE
Date de télétransmission : 24/10/2024
Date de réception préfecture : 24/10/2024